



Biencourt, 5 mars 2016

M. Martin Létourneau
Attaché politique de M. Pierre Paradis
Ministre de l'agriculture, pêche et alimentation du QC.

M. Létourneau,

Suite à notre communication téléphonique d'hier en fin d'après-midi (vendredi le 4 mars), je vous remets, tel que demandé, les informations qui confirment que le Québec n'a pas perdu de part de marché depuis les 25 dernières années.

En pièce jointe vous trouverez également les deux documents utilisés pour présenter cette affirmation. **« En 25 ans le Québec n'a pas perdu de part de marché »**. « Dossier économique 2005 et Dossier économique 2015 » produit par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Ces documents sont publics et disponibles sur le site internet de la Fédération. M. Florent Gagné les a très certainement consultés, ainsi que le groupe Forest-Lavoie. Il vous est loisible d'aller chercher le document produit annuellement.

Pour répondre à mon argumentaire d'hier, les deux prochains tableaux confirment mes dires. Ils regroupent l'information sur une période de 25 ans.

**ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DU QUÉBEC,
DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS ('000 LIVRES)**

ANNÉE	QUÉBEC ⁽¹⁾ Livres et %		AUTRES PROVINCES ⁽²⁾ Livres et %		ÉTATS-UNIS ⁽³⁾ Livres et %		TOTAL
1990	37,828	70.7%	2,994	5.6%	12,667	23,7%	53,429
1991	36,552	67.4%	3,225	5.9%	14,525	26,7%	54,302
1992	46,667	64.0%	8,188	11.2%	18,100	24.8%	72,955
1993	31,235	65.8%	5,158	10.8%	11,107	23.4%	47,500
1994	54,557	72.7%	6,000	7.9%	14,603	19.4%	75,160
1995	45,000	72.6%	5,000	8.0%	12,088	19.4%	62,088
1996	52,040	69.3%	6,000	7.9%	17,200	22.8%	75,240
1997	58,000	75.4%	4,704	6.1%	14,262	18.5%	76,966
1998	54,204	76.0%	4,320	6.1%	12,784	17.9%	71,308
1999	68,731	79.3%	5,009	5.5%	13,015	15.2%	86,755
2000	85,800	81.2%	6,334	6.0%	13,500	12.8%	105,643
2001	62,381	79.7%	4,280	5.5%	11,578	14.8%	78,239
2002	71,630	78.0%	5,274	5.7%	14,957	16.3%	91,861
2003	86,000	81.9%	5,287 ^R	5.1%	13,666	13.0%	104,953
2004	86,410	79.6%	5,499 ^R	5.1%	16,622	15.3%	108,531
2005	74,010	79.7%	5,200 ^E	5.6%	13,699	14.7%	92,910

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à la production totale (dernière colonne)

Sources : ⁽¹⁾ B.S.Q., 1970 à 1996 : FPAQ, 1997 et 1998 : GREPA, 1999, 2000, 2001 : AGÉCO et FPAQ, 2002, 2003, 2004, 2005

⁽²⁾ Statistique Canada, No 23-221-X1B au catalogue (ISSN : 1481-6229) 2005

⁽³⁾ New England Agricultural Statistics Service (U.S.D.A., 10 juin, 2005)

^E : Estimation FPAQ et Filière acéricole

^R : Révisé

Production du Québec, du Canada et des États-Unis (en millions de livres), 1993 à 2015

ANNÉE	QUÉBEC ⁽¹⁾		AUTRES PROVINCES ⁽²⁾		ÉTATS-UNIS ⁽³⁾		TOTAL Livres
	Livres	%	Livres	%	Livres	%	
1993	31,235	65,8	5,158	10,8	11,107	23,4	47,500
1994	54,557	72,7	6,000	7,9	14,603	19,4	75,160
1995	45,000	72,6	5,000	8,0	12,088	19,4	62,088
1996	52,040	69,3	6,000	7,9	17,200	22,8	75,240
1997	58,000	75,4	4,704	6,1	14,262	18,5	76,966
1998	54,204	76,0	4,320	6,1	12,784	17,9	71,308
1999	68,731	79,3	5,009	5,5	13,015	15,2	86,755
2000 ^E	85,800	81,2	6,334	6,0	13,500	12,8	105,643
2001 ^E	62,381	79,7	4,280	5,5	11,578	14,8	78,239
2002 ^E	71,630	78,0	5,274	5,7	14,957	16,3	91,861
2003 ^E	86,000	81,9	5,287	5,0	13,666	13,0	104,953
2004	86,410	79,6	5,499	5,1	16,622	15,3	108,531
2005	74,010	79,1	5,896	6,3	13,699	14,6	93,606
2006	68,636	75,2	6,599	7,2	15,983	17,5	91,218
2007	61,651	72,8	6,333 ^R	7,5	16,732 ^R	19,8	84,703
2008	58,772	68,5	5,976 ^R	7,0	21,089 ^R	24,6	85,850
2009	109,373	74,9	10,892 ^R	7,5	25,667	17,6	145,932
2010	88,078	74,7	8,281 ^R	7,0	21,564	18,3	117,923
2011	101,869	70,7	11,395 ^R	7,9	30,818	21,4	144,082
2012	96,138	76,8	7,923 ^R	6,3	21,045	16,8	125,107
2013	120,324	69,9	12,853 ^R	7,5	38,859 ^R	22,6	172,035
2014	113,722	70,6	11,912 ^R	7,4	35,417 ^R	22,0	161,052
2015	107,168	68,1	12,500 ^E	7,9	37,565	23,9	157,324

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à la production totale (dernière colonne).

Sources : ⁽¹⁾ B.S.Q., 1970 à 1996 : FPAQ, 1997 et 1998 : GREPA, 1999, 2000, 2001 : AGÉCO et FPAQ, 2002 à 2015.

⁽²⁾ Statistique Canada, CANSIM, Tableau 001-0008, date de modification 2014-11-10.

⁽³⁾ National Agricultural Statistics Service (U.S.D.A., 12 juin 2015).

^E : Estimation FPAQ et/ou Filière acéricole

^R : Révisé

À la lumière de ces deux tableaux, vous êtes à même de constater qu'en 1990 le Québec récoltait 37 828 000 livres de sirop pour 12 667 000 livres aux É.U. À l'époque le Québec produisait 70,7% de la production mondiale, alors que les Américains occupaient 23,7% du marché. Les autres provinces dont principalement le Nouveau-Brunswick, se partageaient le solde soit 5,6% des parts de marché.

En 2015 le Québec a produit 107 168 000 livres de sirop d'érable pour 68,1% du marché mondial. Les É.U. ont récolté 37,565 000 livres soit 23,9%. En 25 ans les Américains, n'ont donc rien gagné en terme de parts de marché. Pour l'année 2015, le Québec affiche 68,1% de la production mondiale. C'est principalement la province du Nouveau-Brunswick qui en 2015 a augmenté son pourcentage de production comparativement à 1990. La locomotive québécoise permet au Nouveau-Brunswick d'obtenir de bons prix facilitant ainsi la mise en place de nouvelles entailles.

Certes au cours des 25 années, il y a de légères fluctuations dans le pourcentage de parts de marché. Nous travaillons avec la nature. Une année, la saison peut être plus favorable au Québec, alors que d'autres c'est le contraire et le rendement acéricole devient plus important aux États Unis.

Mais d'où provient l'affirmation du *Rapport Gagné* ? Du *Rapport Forest-Lavoie* m'avez-vous dit. Ils ont pourtant utilisé les mêmes tableaux qu'ici présentés. Curieux hasard, en soustrayant le pourcentage de 2005 (79,1%) à celui de 2015 (68,1%), nous obtenons l'énoncé que le Québec a perdu en 10 ans 10% de ses parts de marché. Mauvaise interprétation! Ils auraient également pu écrire : «*en 7 ans (2008 =68.5% et 2015 68,1%) le Québec a maintenu ses parts de marché alors que les Américains ont perdu près de 1% au profit du Nouveau-Brunswick.* » Question d'interprétation me diriez-vous? Ce qui est vrai, présentement nous avons les mêmes parts de marché qu'il y a 25 ans.

Il convient de dire que les producteurs ne vivent pas de parts de marché. Ils ont besoin d'un prix décent pour leur production afin d'honorer leur engagement financier et se développer. Avec la locomotive acéricole actuelle, il est plus rassurant d'envisager l'avenir. Le retour de la **vente du sirop au noir** ne peut que stagner le développement au bénéfice des Américains. Nous avons cette année un avantage. Le prix du sirop américain vient de baisser de l'ordre de 0,75\$ la livre en raison de la dévaluation du dollar. Il devient moins intéressant d'installer des entailles aux États-Unis.

Par ces commentaires, j'espère ici avoir fait la démonstration que le Québec n'a pas perdue de part de marché. Je profite de l'occasion pour défaire une deuxième affirmation du *Rapport Gagné*

Pendant longtemps, le Québec a fourni plus de 80 % de la production mondiale.

À la lumière des tableaux ici présentés, seules les années 2000 et 2003 ont permis au Québec de dépasser le cap du 80% avec respectivement 81,2% et 81,9%. Peut-on parler de « LONGTEMPS »? Pour ces deux années, contrairement à nos voisins du sud, la nature nous a été favorable. Ce sont deux années orphelines sur un période de 25 ans.

Le système actuel québécois mis en place par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec n'existe pas depuis 100 ans. Il a été instauré au tournant des années 2000. En peu de temps, il aura permis de tripler le volume des ventes et stabiliser le revenu des acériculteurs facilitant leurs investissements. Il a stabilisé les prix de l'industrie contribuant au développement du marché. Il aura également permis d'augmenter les revenus de l'État en éliminant pratiquement la vente illégale de sirop d'érable : **marché noir**. L'impact de l'acériculture sur le PIB n'a jamais été aussi important. **Le marché noir reste indéfendable.**

Le système a fait ses preuves pratiquement sans intervention de l'état. Grâce à leur prélevé de 0,125\$ la livre, plusieurs millions sont investis annuellement dans le développement de marché, ainsi que dans la recherche et la qualité. On ne peut en douter, les pas de géant réalisés dans les dernières années en recherche (Québecol, etc) n'auraient pas été possibles sans la structure actuelle. Avec le *Rapport Gagné*, nous retournons à la case départ.

Dans le passé, rappelons-nous du RCPEQ. L'état y a injecté plus de 25 M\$ pour arriver à un constat d'échec, la faillite. La preuve a déjà été faite, **une réserve stratégique sur une base volontaire n'est pas viable.**

Au cours des dernières années le gouvernement du Québec a très peu injecté d'argent dans le monde acéricole. Le secteur va bien. Il rapporte ses dividendes à l'État. Dans les dernières années, un support dans la gestion de la réserve stratégique

a été demandé. L'état a refusé d'y participer. Qui plus est, pour soi-disant contribuer à l'assainissement des finances publiques, le budget du Centre Acer (le seul centre de recherche au Québec en acériculture) a été coupé de près de 400 000 \$. Avec l'application du *Rapport Gagné* permettez-moi de douter des intentions affichées.

M. Létourneau, vous avez ici le résumé des documents qui confirme que le Québec n'a pas perdu de parts de marché. Hier, vous semblez ne pas connaître l'existence de ces informations. Vous m'avez demandé de vous les transmettre. Pourtant j'ai le sentiment que les producteurs se font rouler dans la farine. Il y a quelqu'un qui ne dit pas la vérité.

Samedi 14 février avec notre préfet Mme Guylaine Sirois et plusieurs maires de la MRC de Témiscouata, des producteurs ainsi que les représentants du Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent ont rencontré notre député M. Jean D'amour. Je lui ai présenté les mêmes tableaux. Il m'a demandé de les lui remettre afin de l'outiller pour défendre la situation auprès du ministre Paradis.

Je suis donc persuadé que vous avez déjà en main toute l'information ici présentée. À défaut, M. D'amour n'a pas fait son travail qu'il s'était pourtant engagé à faire. Qui plus est, ces mêmes informations vous ont été expliquées et remises en main propre par M. Charles Félix Ross accompagné de M. Marcel Groleau lors d'une rencontre au cabinet du ministre.

Amateurisme ou volonté intellectuelle de déformer la réalité pour arriver à des fins inqualifiables?

M. Létourneau, le *Rapport Gagné* est truffé d'erreurs. Il n'est supporté par aucune analyse économique. De plus, 4 à 5 recommandations du rapport cherchent à détruire la Régie des marchés agricoles et la Loi sur la mise en marché collective, laissant s'introduire les décideurs politiques dans la prise de décisions. C'est une ouverture à la déstabilisation complète de toutes les productions sous la gestion de l'offre. Le monde agricole ne se laissera pas faire. Une levée de boucliers est éminente.

Parallèlement, on se fait littéralement bourrer d'informations erronées et/ou mensongères. Il nous est rapporté que monsieur Paradis aurait convaincu monsieur Serge Beaulieu, Président de la Fédération, de déposer une demande à la Régie des marchés pour obtenir l'autorisation d'émettre de nouveaux contingents. Y réfléchir c'est y répondre. Pourtant cette information circule.

M. Létourneau, plusieurs producteurs cette semaine vous contacteront. Ayez la décence de bien informer ces producteurs nerveux et en colère, à la pensée de perdre leur revenu et de voir fondre la valeur de leur actif. Dites-leur la vérité. **Le Québec n'a pas perdu de parts de marché. Le rapport est fondé sur une mauvaise interprétation.** Vous avez également l'obligation d'en informer notre ministre, M. Pierre Paradis. Une sortie publique serait souhaitée.

À défaut si l'entourage du ministre persiste à galvauder des informations erronées, il faudra un jour que quelqu'un réponde à la question. **À qui profite ce crime?**

Car **OUI** il y a crime. **Vouloir détruire une structure qui permet le développement des régions du Québec sans l'intervention de l'État demeure inqualifiable.** À l'exception d'une poignée de récalcitrants que vos oreilles semblent écouter attentivement, le marché noir du sirop d'érable n'existe plus. L'État récupère ses taxes et ses impôts à la hauteur des récoltes annuelles. L'impact de l'acériculture dans les coffres du trésor au Québec n'a jamais été aussi important. Il est en constante augmentation.

M. Éric Côté, directeur de *L.B. Maple Treat*, l'explique bien dans l'article « *Un embouteilleur préfère le système de quotas* » paru dans la *Terre de chez nous*, le 12 février dernier.

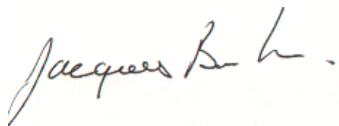
Non seulement Éric Côté préfère le système actuel, mais il croit qu'un meilleur suivi des acheteurs de sirop serait nécessaire afin de contrer le marché illégal. «Si des producteurs vendent au noir, c'est qu'il y a des gens pour acheter leur production. Après, ça devient difficile de concurrencer leur échelle de prix.» Il propose la vérification des volumes transformés par les acheteurs pour s'assurer qu'ils correspondent à leurs volumes achetés « légalement », comme dans le bio.

L'acériculture profite à l'état de plusieurs manières. Il n'y a pas d'autres secteurs agricoles où l'ensemble des équipements utilisés par le producteur est fabriqué au Québec. À chaque 10 000 entailles nouvellement instrumentées, c'est un quart de millions de dollars qui circulent dans l'économie du Québec. Le Québec y gagne même si l'installation se fait aux États Unis. Nous sommes les leaders mondiaux de l'acériculture à ne point en douter. Sans contingentement, sans la Fédération des producteurs acéricoles, l'approche devient économiquement non viable en raison de la chute des prix aux producteurs.

Le ministère de l'Agriculture Pêcherie et alimentation du Québec sous la gouverne de **M. Pierre Paradis ne peut pas être associé à l'augmentation de la vente de sirop d'érable au NOIR et au déclin de l'agriculture du Québec.**

Pour ces raisons les producteurs acéricoles demandent au gouvernement du Québec de réviser les recommandations du *Rapport Gagné* et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

M. Létourneau, je compte sur vous pour bien informer notre ministre de l'agriculture. Sans quoi la question demeure. **À qui profite ce crime?**



Jacques Boucher
Club d'encadrement Technique en acériculture de l'Est
2, rue Saint Marc, Biencourt
418 779 2407